



Fiche d'information

Guide des aides sociales



édition août 25

Comment procéder?

Toute demande nécessite de compléter au préalable un dossier médical. Pour plus de renseignements, voici le lien : <https://www.vias.be/fr/particuliers/cara/sinscrire-au-cara/>
Contact : 02 244 15 11, cara@vias.be

Quelle institution?

Suite à la 6^{ie} réforme de l'Etat, la compétence visant à l'évaluation de l'aptitude à la conduite a été transférée aux régions.

Le CARA – Vias reste compétent pour la Région flamande et Bruxelles-Capitale.

En Wallonie, le DAC (département d'Aptitude à la conduite) de l'AWSR est le seul centre compétent en matière d'évaluation de l'aptitude à la conduite. www.aws.be/dac.

6. Carte de stationnement

La carte de stationnement s'obtient en faisant la reconnaissance d'handicap.

A Bruxelles, vous devez vous enregistrer pour identifier le véhicule. Vous pouvez le faire en envoyant un mail à l'adresse handicap@parking.brussels avec la photo recto verso de votre carte de stationnement.



Si votre véhicule est utilisé de façon temporaire, vous pouvez opter pour une des trois solutions :

1. Enregistrer via l'application 4411
2. Enregistrer via le bouton PMR sur les horodateurs
3. Envoyer un SMS au numéro 4411, libellé comme suit :
HANDI (espace) BRU (espace) N°plaque (espace) N° carte PMR.



Action Parkinson asbl

Siège social : Avenue des Klauwaerts 38, 1050 Bruxelles
Activités c/o Chaussée de Vleurgat 109 1050 Bruxelles

www.actionparkinson.be - Cecile.gregoire@actionparkinson.be – 0494 53 10 86
BE90 0689 3269 4332 – RPM Bruxelles: 07170582.838

